

Mar. 26 1761

Copies.

247

○ *Declaration de Sa Majesté L'Imperatrice  
Reine Apostolique D'Hongrie et de Bohême*

*Les Dispositions à la Paix, très conformes aux Sentimens de toutes les Parties Belligerantes, que Les Rois d'Angleterre et de Prusse ont marquées l'Année passée, ayant éprouvé des Difficultés, qui en ont éloigné le succès, les Cours de Vienne, de Petersbourg, de France, de Stockholm et de Varsovie sont convenues unanimement d'invoiter celles de Soudres et de Berlin à renouer une Negociation aussi salutaire au Bonheur du Monde, & qui doit intéresser l'Humanité de toutes les Puissances qui se trouvent en Guerre.*

*Dans cette vue & à fin que l'on puisse proceder au Retablissement de la Paix, Elles proposent l'Assemblée d'un Congrès, auquel Elles croient qu'il conviendrait de n'admettre, avec les Plenipotentiaires des Parties principales Belligerantes, que ceux de Leurs Alliés.*

*Si*

Si Les Rois d'Angleterre et de Prusse adoptent  
ce Moyen, l'Imperatrice Reine, l'Imperatrice  
de Russie, Le Roi Très Chrétien, Le Roy de Suede  
et Le Roy de Pologne, Electeur de Saxe, proposent  
la Ville d'Augsbourg pour le Lieu du Congrès, en  
observant que Leurs Majestés n'indiquent  
Augsbourg que comme une Ville à portée de  
toutes les Parties intéressées, qui paroît remplir  
par son Implacemement la Convenance de tous les  
Etats, et qu'Elles ne se refuseront pas au choix  
d'une autre Ville de l'Allemagne, si Leurs  
Majestés Britannique et Prussienne la jugent  
plus convenable.

L'Imperatrice Reine, L'Imperatrice de  
Russie, Le Roy Très Chrétien, Le Roy de  
Suede, et Le Roy de Pologne déclarent en outre,  
qu'ils ont choisi les Plenipotentiaires qui  
seront chargés de Leurs Interets au Congrès,  
dans l'Esperance que Le Roy d'Angleterre,  
Le Roy de Prusse et Leurs Alliés, pour ne pas  
différer la Negociation, feront promptement de  
leur Côté le Choix de Leurs Ministres respectifs.

La Simplicité de cette Déclaration  
que, pour le Bien general, les Cours de Vienne,

de

Mar. 26 1761

247 (2)

de Petersbourg, de France, de Stockholm et  
de Varsovie se sont déterminées à faire aux  
Cours de Londres et de Berlin, Leur fait  
espérer, que Leurs Majestés Britannique et  
Rusienne, voudront bien notifier par une  
Réponse prompte, Leurs Sentimens sur  
un Objet aussi essentiel au Repos et au  
Bonheur de L'Europe

A Paris le 26 Mars 1761.

Par Ordre et au Nom de S. M.  
Imperiale, Roiale & Apostolique  
Le C. de Starshemberg.

N. B. La même Déclaration que celle-ci, au Nom  
et de la Part de Leurs Majestés L'Imperatrice de toutes les  
Rusies, Le Roy Très Chrétien, Le Roy de Suede, et Le Roy de  
Pologne Electeur de Saxe, a été faite et signée à Paris le  
même Jour que celle-ci; Savoir, Celle de L'Imperatrice de  
Rusie, par Le Prince D. P. Galitzin; Celle du Roy Très  
Chrétien, par Le Duc de Choiseul; Celle du Roy de Suede,  
par Le Baron de Scheffer; et Celle du Roy de Pologne, Electeur  
de Saxe, par Mons<sup>r</sup>. de Fontenay; Et Elles ont toutes été remises  
à Londres en même Temps, c'est à dire, le 31. de Mars, par Le  
Prince Galitzin.

Declaration des J. M.  
L'Impératrice Reine  
Austrologue d'Hongrie  
et de Bohême. Faite  
à Paris le 26. Mars. 1761.

Bois